

Compte-rendu du comité de pilotage des sites Natura 2000

FR 9301514 « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis » et FR 9312023 « Bec de Crigne »

28 mars 2025, Sigoyer

Présent.e.s :

- M. Gérard Allemand – DDT
- Mme Elsa Bardi Assante – Région Sud
- Mme Laëtitia Bertelotto – Office Français de la Biodiversité
- Mme Marianne Bissol – Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- M. Dimitri Bouteiller - Délégation militaire départementale des Hautes-Alpes
- M. Claude Boutron - Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et Conservatoire Botanique National Alpin
- M. Remi Costorier – Président du Comité de pilotage et Mairie de Lardier et Valença
- M. Denis Dugelay – Mairie de Sigoyer
- Mme Nastasia Eymar Dauphin – Office National des Forêts
- Mme Chantal Gallière – DDT Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt
- M. Alain Girodon – LPO PACA
- Mme Claudie Joubert – Mairie de Vitrolles et Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
- M. Jean-Marc Leouffre – Office Français de la Biodiversité
- M. Michel Phisel – Rapporteur scientifique du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Mme Véronique Plaige - Société Alpine de Protection de la Nature / France Nature Environnement Hautes-Alpes
- Mme Agnès Rossi – Région Sud
- M. Antoine Stozicky – Mountain Wilderness
- Mme Morgane Tetu – Région Sud
- Mme Cécile Varaldi – Mairie de Barillonnette
- Mme Emilie Vautrin - Communauté de Communes Sisteronais-Buëch
- M. Philippe Vinot – Mairie d'Esparron

Invités :

- M. Régis Alexandre – Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Office du Tourisme Gap-Tallard-Vallées
- M. Jonas Miniscalco - Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : Office du Tourisme Gap-Tallard-Vallées
- M. Jean-Philippe Pagès (en visio) – Bureau d'études Alp'pagès Environnement

Excusé.e.s :

- M. Sylvain Abdulhak – Conservatoire Botanique National Alpin
- M. Guillaume Bernard - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- Mme Chantal Eymeoud – Région Sud
- M. Daniel Nussas – Mairie de Garde-Colombe
- M. Claude Remy – Arnica Montana
- Mme Karine Tarasconi – Communauté de Communes Sisteronais-Buëch

PRESENTATIONS

L'animatrice des deux sites Natura 2000 ayant pris son poste le 28 octobre 2024, il n'y a pas de bilan d'animation pour l'année 2024.

Les présentations faites lors du Comité de pilotage sont jointes à ce compte-rendu.

ACCUEILS ET INTRODUCTIONS

M. Dugelay, Maire de Sigoyer, accueille les membres du COPIL dans la salle des 2 Ceüze à Sigoyer.

M. Costorier, Président du COPIL, remercie les participants pour leur présence et ouvre la séance.

Mme Rossi, élue de la Région Sud, remercie tous les participants pour leur présence. Elle rappelle les objectifs de Natura 2000, sa gouvernance et le rôle de la structure animatrice. Les deux sites Natura 2000 sont gérés dans leur entièreté et occupent plusieurs territoires (Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, Communauté de Communes Buëch Dévoluy et Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch). Le Comité de pilotage offre un espace de rencontre avec les différents acteurs du territoire, pour travailler ensemble même si les opinions sont divergentes. Il s'agit d'un lieu d'échanges où les projets sont discutés.

M. Costorier reprend la parole pour rappeler l'historique de l'animation des deux sites Natura 2000 et souligne la volonté locale, ancrée depuis toujours, d'animation de ces sites. La composition des deux comités de pilotage a été renouvelée ; les arrêtés portant désignation sont annexés à ce compte-rendu. Il accueille Elodie Rouanet, nouvelle animatrice des deux sites Natura 2000 depuis le 28 octobre 2024 pour une durée d'un an.

DISCUSSIONS

Actualisation des DOCOB

Les deux DOCOB ont été rédigés puis validés en 2008. La Région Sud est bien consciente du besoin réel d'actualisation et de renouvellement de ces documents, qui représentent une tâche coûteuse. Le contenu des DOCOB, y compris les projets de modification du zonage, peut évoluer et est discuté en COPIL.

Contrat Natura 2000

La Région Sud soutiendra les projets de Contrat Natura 2000 avec des taux de financement allant de 80 % à 100 %.

Dans le cadre de la fin d'exploitation de la Carrière « Le Rocher de Chantelle » sur la commune de Monétier-Allemont par la société Sablière du Buëch, M. Phisel revient sur le contrat Natura 2000 souscrit en 2009 portant sur la mise en place d'une placette d'alimentation pour le vautour percnoptère au sein du site Natura 2000 du Bec de Crigne. La placette a été financée par ce contrat Natura 2000 mais pas l'apport de nourriture, pourtant essentielle. Il rappelle la biologie et l'écologie de cette espèce migratrice et sa présence dans la zone du début du printemps à la fin de l'été. Depuis la pandémie de COVID-19, les actions ont cessé. M. Phisel souligne la nécessité de relancer les actions de nourrissage du vautour percnoptère pour répondre aux objectifs de préservation de l'espèce.

Un projet de contrat Natura 2000 pour la mise en défens des stations de *Geum heterocarpum* Benoîte à fruits divers au pied de la falaise de Céüse, en collaboration avec l'ONF, sera soumis à la Région.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le CSRPN insiste sur la nécessité que les MAEC soient accompagnées de diagnostics écologiques afin d'assurer une prise en compte adéquate des enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces. Ce travail a été réalisé de manière conjointe entre les gestionnaires des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), à savoir la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes pour le PAEC Dévoluy-Gapençais-Haute Durance, et le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales pour le PAEC du Parc, ainsi que la précédente animatrice du site Natura 2000. Par ailleurs, les animateurs des différents sites Natura 2000 participent à des formations obligatoires qui sont dispensées auprès des exploitants agricoles ayant souscrit des MAEC. Les enjeux écologiques, de biodiversité et les principales espèces faunistiques et floristiques des milieux agricoles y sont présentés.

La Région Sud précise que, dans le cadre de Plans d'Actions (comme celui du Rôle des genêts), visant à réduire les principales menaces pesant sur la survie de cette espèce, des fonds verts peuvent être mobilisés pour accompagner financièrement les agriculteurs dans la mise en place d'actions, telles que le retard de fauche.

Evaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN2000) est un outil réglementaire institué par la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992, visant à éviter et réduire les incidences d'un projet, plan ou manifestation sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. L'EIN2000 a pour objectif d'accompagner les porteurs de projets afin de prendre en compte les enjeux naturalistes du secteur concerné, limitant ainsi les impacts avérés et potentiels en adaptant le contenu des projets. Les évaluations des incidences sont encadrées par le code de l'environnement (L414-4 et R414-19 à 29), ainsi que par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, modifié par le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022, qui fixe la liste des plans, projets et manifestations soumis à évaluation d'incidence (liste "nationale"). Cette liste est complétée par deux listes départementales (arrêtés des 7 juin 2011 et 6 mars 2013, dites "listes locales 1 et 2"). Ces éléments sont consultables via ce lien : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-bruit-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences/Evaluation-des-incidences>

Le contenu des listes des items de portée départementale (listes locales 1 et 2) est actuellement révisé en collaboration avec la DREAL et les DDT de PACA. La LPO demande à être associée à la réflexion en amont pour pouvoir donner son avis sur les items retenus et sur l'importance de prendre en compte les spécificités des milieux montagnards et alpins. La DDT informe que des réunions de travail seront organisées à cet effet. Une consultation pour avis suivra en fin d'année 2025, d'une durée de trois mois.

La DDT précise que les deux sites Natura 2000, à savoir « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne, montagne de Saint-Genis » et « Bec de Crigne », sont des sites naturels avec peu d'interactions humaines. Ainsi, chaque année, et depuis le début des évaluations d'incidences en 2010, seulement entre 2 et 4 dossiers d'EIN2000 sont instruits. Il s'agit principalement de manifestations sportives, qui sont depuis mars 2022 instruites via la plateforme dématérialisée de la Préfecture. La DDT rend son avis en concertation avec les animateurs des sites Natura 2000, en s'assurant que ces derniers ont bien été contactés par les porteurs de projets. À la demande de la Région Sud, la DDT l'informerait des dossiers déposés.

Fréquentation des sites

La gestion des flux de fréquentation ne fait pas partie des évaluations des incidences, mais peut être abordée et développée dans le cadre d'un projet d'étude.

L'emploi d'éco-compteurs permet de recueillir des données de fréquentation et de flux. Le Conseil Départemental en avait installé au niveau du piémont de Céüse ; les données acquises et analysées ont été présentées lors du COPIL de 2023.

M. Costorier indique que la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite disposer de données permanentes sur certains secteurs de son territoire. À ce titre, des éco-compteurs ont été acquis et seront installés sur le piémont de Céüse et à Charance, précise l'Office du Tourisme Gap-Tallard-Vallées.

L'ONF informe qu'elle dispose de données sur le sujet, mais qu'il est très difficile de déterminer les impacts de la fréquentation sur la biodiversité. Elle rappelle que la mise en place d'éco-compteurs dans des forêts domaniales est soumise à autorisation, via une convention avec l'ONF.

Falaise de Céüse

M. Alexandre, directeur de l'Office du tourisme, fait un point sur les actions menées dans le cadre du projet de sécurisation et de rééquipement des voies d'escalade. La présentation est jointe au compte-rendu.

M. Pagès, gérant du bureau d'études Alp'pagès, présente une synthèse des trois premières années d'observations réalisées dans le cadre du marché public sur le diagnostic de l'avifaune de Céüse. La présentation est également jointe au compte-rendu.

M. Pagès confirme avoir consulté la base de données SILENE (plateforme régionale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur), mais, à la demande de la LPO, il n'a pas consulté celles des fédérations de chasse ni celle de la LPO-PACA. Mme Rossi souligne la nécessité de consulter toutes les sources d'information pour compléter les observations de terrain. Ces informations devront être fournies dans les livrables du marché public.

La LPO informe qu'une aire d'aigle royal se situe à proximité du site et suggère d'inclure ce type d'informations dans le rapport d'étude. Il en est de même concernant la présence de galliformes sur le plateau de Céüse, de vautours fauves ou d'espèces à forts enjeux de conservation présents à proximité du site. M. Costorier acquiesce à cette suggestion.

Le CSRPN rappelle que les connaissances sur l'avifaune sont nombreuses, notamment au travers des études réalisées par le CRAVE (Centre de recherche alpin sur les vertébrés). L'ONF et la LPO-PACA possèdent des données qui sont à disposition.

M. Costorier précise que l'étude n'est pas terminée et que le rapport intermédiaire est en cours de validation. L'étude proposera des actions de gestion qui seront discutées en concertation avec les différents partenaires, et les mesures de gestion qui en découleront seront validées en COPIL.

La question de la gestion des voies d'escalade sur la commune de Châteauneuf d'Oze est abordée. La Communauté de Communes Buëch Dévoluy, à laquelle la commune est rattachée, n'a pas souhaité se saisir de cette compétence. Pour autant, l'Office du tourisme précise la nécessité de sécuriser toute la falaise. La DDT, l'ONF et le Conseil Départemental questionnent la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance sur une volonté d'étendre ses compétences sur cette partie de la falaise. De plus, le Conseil Départemental précise que cette problématique peut être discutée au sein de groupes territoriaux, et M. Costorier mentionne que Natura 2000 est un outil adéquat car il permet de rassembler les différents partenaires sur des thématiques communes. Cette demande sera présentée en Conseil communautaire par les élus-membres du COPIL.

Etude Chiroptères

La Convention d'animation 2024-2027, mise en place entre la Région Sud et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, prévoit un budget de 12 000 € HT pour la réalisation d'une « Etude des chiroptères ». L'année 2025 sera consacrée à la rédaction du cahier des charges en vue d'une consultation prévue pour la fin de l'année, afin que l'étude puisse être réalisée au cours de l'année 2026.

La DDT mentionne l'étude des chiroptères rupestres du sillon durancien qu'elle a financé et qui pourra servir support pour la rédaction du cahier des charges. Le rapport final, remis fin 2024, présente un état des lieux des connaissances et des méthodologies mises en place pour l'étude de ce compartiment biologique.

Création d'un groupe de travail « falaise »

La création d'un groupe de travail "falaise" est proposée aux membres du COPIL par l'animatrice. Ce groupe travaillera d'abord sur le site de Céüse, puis, dans un second temps, sur les autres falaises des deux sites Natura 2000. L'organisation proposée initialement pour l'animation de ce groupe de travail porte dans un premier temps sur la tenue d'ateliers thématiques par activité qui vise à caractériser chacune d'elle, puis dans un second temps à des réunions du groupe de travail dans son ensemble pour synthétiser les résultats des ateliers et définir les actions de gestion le cas échéant. C'est cette méthodologie qui est présentée sur le power-point de la réunion.

Plusieurs membres du COPIL, dont la LPO-PACA, suggère de travailler directement au sein du groupe de travail dans son ensemble pour mieux prendre en compte les différentes problématiques et faciliter les échanges et les discussions. Il est proposé de réunir ce groupe de travail mixte qui représente la diversité des acteurs impliqués plutôt que de les segmenter par activité. Le cas échéant des sous-groupes thématiques pourront être créés pour répondre à une question en particulier. Cette proposition fait consensus, la Région Sud et le Président du COPIL valide cette proposition. L'animatrice prend note et organisera le groupe de travail en ce sens. Elle rédigera une synthèse des connaissances qui servira de base de travail pour ce groupe. Les premières réunions sont prévues avant l'été sous réserve de l'obtention des différentes données disponibles.

Questions diverses : dotation aménités rurales

En question diverse, la DDT mentionne la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) qui est une dotation budgétaire de fonctionnement. Elle est attribuée aux communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Elle vise à reconnaître et valoriser davantage les services environnementaux rendus par ces communes en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes. Cette dotation, qui représentait un montant de 31 000 € pour l'ensemble des communes du site Natura 2000 pour l'année 2023, a fortement augmenté pour l'année 2024 avec un montant total de 129 000 €. La DDT rappelle que cette dotation peut être mobilisée pour financer des études et des projets environnementaux.

FIN DE SEANCE

M. le Président du COPIL remercie les membres du COPIL présents pour leur participation et les échanges. La séance est levée à 12h30.